Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 050-200056844-20200928-DM_2020_0319_CC-AR

CHERBOURG en Cotentin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

DECISION N°DM_2020_0319_CC

OBJET : LE CIRCUIT – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CERCLE DE LA BASE DE DÉFENSE CHERBOURG-EN-COTENTIN.

Benoît ARRIVÉ, Maire de Cherbourg-en-Cotentin,

VU le code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du conseil municipal du 5 juillet 2020, n° DEL2020_159, donnant délégation de pouvoirs au Maire, en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la ville de CHERBOURG-EN-COTENTIN souhaite mettre en place un partenariat avec le Cercle de la Base de Défense de Cherbourg, et vendre à ses membres des places au tarif réduit pour les concert programmés par Le Circuit.

DECIDE

ARTICLE 1 - La ville de Cherbourg-en-Cotentin s'engage à fournir des places au tarif réduit pour les concerts programmés par Le Circuit aux membres du Cercle de la Base de Défense de Cherbourg, selon les modalités précisées dans la convention de partenariat entre la ville de le Cercle de la Base de Défense de Cherbourg.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin,

Le 28 septembre 2020

Par délégation,

La maire-adjointe

Catherine GENTILE

Ville de Cherbourg-en-Cotentin - Manche CULTURE